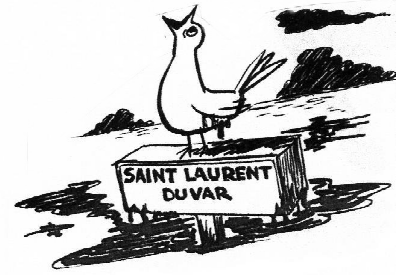




La Mouette Laurentine

Association des Citoyens Laurentins
Association loi de 1901 déclaration n°19041
Sous préfecture de Grasse



Saint Laurent du Var le 25/10/05

Les adhérents et sympathisants de l'ACL sont invités à venir nombreux à la

Réunion du jeudi 17 novembre 2005 à 18h
116 avenue de oliviers
06700 Saint Laurent du Var

Ordre du jour :

-**3^{ème} voie ferrée** -Ligne à Grande Vitesse : dernières informations ;

-**Plan Local d'Urbanisme** , **Plan de prévention des risques d'inondation**, projet du doublement de la RD 95(route longeant le Var).

-**Projet d'extension du port de plaisance** : situation actuelle, études déjà existantes à notre connaissance, enjeux du projet, lien du projet avec le port de la ville de Nice.

-**Modification partielles du POS** (plan d'occupation des sols) **du port de plaisance**. Les observations d'ACL dans le dossier d'enquête publique

-Questions diverses.

Comptant vivement sur votre présence,
Cordialement votre.

Christianne Cousinié
La présidente

Modification Partielle du Plan d'Occupation des sols (POS) du port de Plaisance.

Il s'agit du port existant.

Les observations d'ACL ont surtout porté sur la pollution marine : Selon certains plaisanciers et utilisateurs du port, des écoulements d'eaux usées existeraient à l'angle ouest de la manne centrale.

Quels travaux sont prévus pour assainir les eaux du port et éviter les rejets en mer ?

A quelle date le raccordement du réseau de collecte des eaux sanitaires et des eaux usées se fera-t-il ?

Est-il prévu au chantier naval une récupération des polluants (peinture, déchets de peinture et matériaux polluants) ?

Toutes les places de parking gratuites situées devant les commerces doivent être supprimées,

Toutes les places de parkings du quartier deviennent payantes.

Présentation du plan local d'urbanisme (PLU)

Les observations d'ACL portent d'abord sur le Plan de Prévention des risques d'inondation (PPRI)

Une grande partie de Saint Laurent se trouve en zone rouge, inondable, inconstructible. Ce PPRI justifie la construction de la route digue 202bis ainsi que le projet de voie rapide- digue, doublement de la RD 95. A noter que même après la construction de ces digues, ces zones, selon la loi, demeurent inondables.

Ce PPRI devait être soumis à enquête publique dans un délai, sauf erreur, de trois ans. Cette enquête n'ayant pas eu lieu, par mesure de précautions, Monsieur le Préfet maintient ce PPRI. Ce qui fait dire au responsable de la présentation du PLU que le PPRI est obsolète.

La construction des digues reste donc d'actualité. Leur tracé surplombe la nappe phréatique, de plus elles empruntent en parti le lit du Var, diminuant son écoulement en cas de crue, aggravant à notre sens, les risques d'inondation, ce qui paraît ne pas répondre aux objectifs fixés. De plus elles permettront le report du flot de voitures de la RN 202 sur la rive droite du Var, alors que les projets fleurissent sur sa rive gauche niçoise, bien plus inondable.

Afin de ne pas retarder l'application du PLU, il convient de soumettre à enquête publique le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de Saint Laurent du Var ainsi que les autres divers plans de prévention des risques.

Grippe aviaire

Les goélands prolifèrent anormalement sur nos rivages. A l'aéroport les alarmes sonores ne les effraient plus, des oiseaux de proie doivent intervenir pour permettre le décollage des avions ; En cause, les décharges à ciel ouvert de Villeneuve Loubet et autres qui leur servent de garde manger. Cette prolifération crée un déséquilibre envers les autres espèces, et pourrait présenter un risque pour les humains ; Il faut se hâter de fermer ces décharges et enfin recycler comme le font d'autres européens.

Christianne Cousinié

